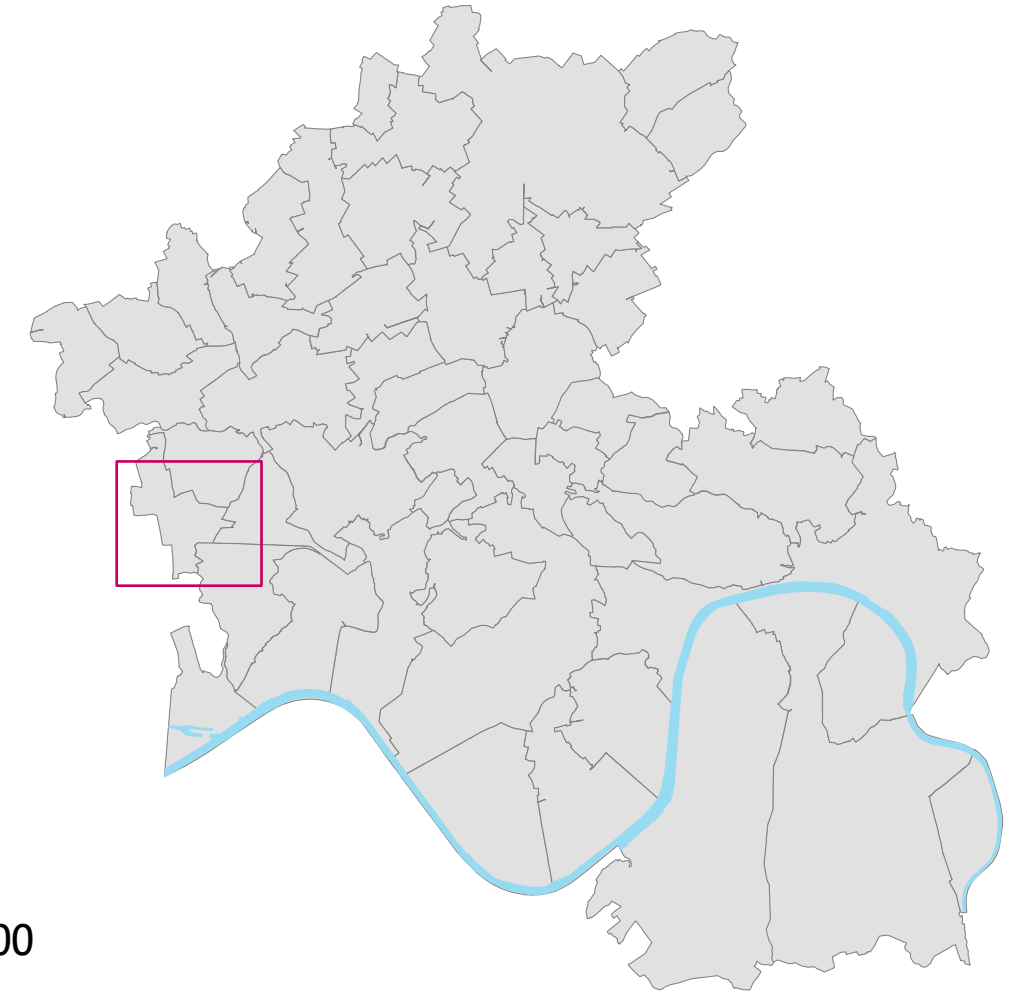


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL Caux Seine agglo

Pièce n° 4 - Règlement graphique Tome 4.3 - Planche 1 : délimitation des zones

Plan n° 67

Communes concernées :
Métamare



Echelle : 1 / 5 000

Service Planification Territoriale
Maison de l'Intercommunalité
Allée du Catillon
76 170 LILLEBONNE
Tel : 02 32 84 40 40

PLUI approuvé le 02/12/2025

Pour la Présidente, et par
délégation,
Le Vice-Président
Patrick PESQUEL

LEGENDE

Informations cadastrales

- Bâti dur
- Bâti léger
- Parcelles cadastrales
- Limite communale

Zonage

- UB1 Zone urbaine de centre-bourg
- UB2 Zone urbaine de centre-bourg
- UB3 Zone urbaine de centre-bourg
- URa Zone urbaine résidentielle à moyenne densité
- URB Zone urbaine résidentielle à faible densité
- UH Zone urbaine de hameau
- UM Zone urbaine de clos-masure
- UPb Zone urbaine d'intérêt paysager
- UX3 Zone urbaine de secteur diffus à vocation économique
- UI Zone urbaine à vocation industrielle
- Ula Zone urbaine à vocation industrielle
- UE Zone urbaine à vocation d'équipement
- AUR Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat
- AUI Zone d'urbanisation future à vocation industrielle
- A Zone agricole
- AM Secteur agricole accueillant des exploitations agricoles en clos-masure
- Ax STECAL à vocation d'activité économique
- N Zone naturelle
- NP Secteur naturel d'intérêt patrimonial
- NE Secteur naturel d'équipement
- Nm Secteur naturel de clos-masures
- Nt STECAL à vocation touristique
- NRB Zone naturelle de réservoir de biodiversité

